

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 janvier deux mille vingt-deux, convocation du Conseil Municipal d'Aclou adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le vendredi vingt et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

- Suivi de travaux de l'ancienne déchetterie
- Investissement 2022
- Dépenses fêtes et cérémonies 2022

Présents : Mr Nicolas SEYS, Mme Claudine HABRAN, Mme Françoise LEPRÊTRE, Mme Séverine ROUSSEAU, Mr Fabien PLET, Mr Christophe PIGEON, Mr Steve LENOIR, Mr Lacalmette François ; M. Tonein Emilie, Mr Mickael REGNAULT

Absente excusée : Mme Piette Brigitte

Secrétaire de séance : Mme Séverine Rousseau

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Le conseil municipal décide d'enlever les poubelles situées à la Mare bonne ;

Et une poubelle va être mise en place à l'arrêt bus car de nombreux masques usagés sont retrouvés autour.

Point sur les travaux de l'ancienne déchetterie

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une subvention de 7500 € a été accordé par le Département dans le cadre du plan de relance 2021 protection de la nature.

Il fait le point sur l'avancement des travaux et fait savoir que le terrassement est terminé.

Monsieur Rambert doit intervenir courant mars pour les plantations, les ruches et les abeilles sont commandées. Les membres du conseil municipal réaliseront une matinée de ramassage de cailloux et plastiques avant les plantations.

Eclairage public

Monsieur le maire demande aux membres de conseil municipal de vérifier les secteurs de la commune ou de l'éclairage public serait nécessaire.

FINANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, la cérémonie des vœux, la cérémonie des fêtes des mères, le repas des aînés, les vœux de nouvelles année ainsi que les cérémonies du 08 mai et 11 novembre.
- Les fleurs, bouquets, gerbe et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Photocopieur de la mairie

Monsieur Lenoir fait part au conseil municipal que le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance. La société Desk propose soit un nouveau photocopieur et un nouveau contrat d'engagement ou conserver le copieur actuel pour la somme de 1 €.

Le conseil municipal décide de conserver le photocopieur actuel.

PREVISIONS INVESTISSEMENT 2022

- Rem.aux normes élect salle et mairie
- Achat d'un colombarium
- Installation de bornes incendie
- Décoration de Noël
- Aménagement terrains
- Eglise : peinture vitrail, fabrication du croix
- Ventilation logement communal
- Adressage

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures

DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

Noms	Prénoms	Représenté par	signature
HABRAN	Claudine		
LEPRÊTRE	Françoise		
ROUSSEAU	Séverine		
PIETTE	Brigitte		
TONEIN	Emilie		
LACALMETTE	François		
PIGEON	Christophe		
LENOIR	Steve		
PLET	Fabien		
REGNAULT	Mickaël		
SEYS	Nicolas		

Prochaine réunion le 04 mars 2022